



## VILLE DE COGOLIN

### ARRÊTÉ DU MAIRE

**N° 2024/544**

**FÊTE DE LA BOUILLABASSE – PRIVATISATION DU PARC MARCEAU**

**Annule et remplace l'arrêté n° 2024/405 en date du 3 avril 2024**

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L.2212-1 à L.2212-3,

Vu l'arrêté municipal n° 2018/920 en date du 4 octobre 2018 règlementant le parc Marceau,

Considérant la demande en date du 19 mars 2024 de l'association « Le Coq en Fête », afin de privatiser le parc Marceau,

Considérant la demande du 25 avril 2024 pour le changement de date de la fête de la bouillabaisse, qui aura lieu le vendredi 9 août 2024,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

L'arrêté n° 2024/405 en date du 3 avril 2024 est abrogé.

#### ARTICLE 2

Le parc Marceau accueillera l'association « Le Coq en fête » afin d'organiser la fête de la bouillabaisse, le vendredi 9 août.

Celui-ci sera fermé au public :

du jeudi 8 août 2024 – 16H  
au samedi 10 août 2024 – 8H

#### ARTICLE 3

La signalisation nécessaire sera mise en place par les services municipaux.

#### ARTICLE 4

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Directeur de la police municipale de Cogolin, Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Grimaud, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 29 avril 2024

L'adjointe déléguée,

Audrey TROIN



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Formalités de publicité effectuées le : 14/05/2024

N° 2024/471

Notifié le :